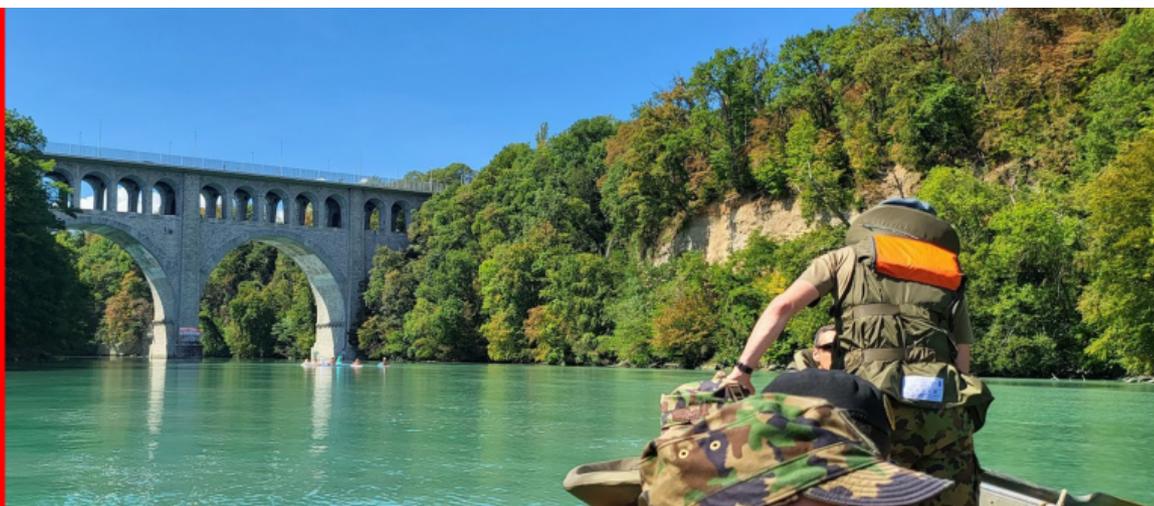




## SOCIÉTÉ MILITAIRE DU CANTON DE GENÈVE

SECTION CANTONALE DE LA  
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

2023



## ÉCLAIRAGE 3

### Bulletin d'information aux membres

Société fondée en 1825 par le Général G.-H. Dufour

## ÉCLAIRAGE

Bulletin indépendant d'information aux membres de la Société militaire du canton de Genève depuis 1947

**Période de diffusion :**

Octobre 2023

**Editions :**

4 numéros par an en 2023

**Editeur :**

Société militaire du canton de Genève (SMG)

**Rédacteur en chef :**

Of spéc (cap) Catalina ROTH – [c.roth@smg.ge.ch](mailto:c.roth@smg.ge.ch)

## **SOCIÉTÉ MILITAIRE DU CANTON DE GENÈVE (SMG)**

Fondée en 1825 par le Général Guillaume Henri Dufour Section cantonale de la Société Suisse des Officiers (SSO)

Président: Col EMG Denis MASTROGIACOMO – [d.mastrogiacomo@smg-ge.ch](mailto:d.mastrogiacomo@smg-ge.ch)

Vice présidents: Lt col Pierre-Henri HEIZMANN – [ph.heizmann@smg-ge.ch](mailto:ph.heizmann@smg-ge.ch)

Maj Diego CARRILLO – [d.carrillo@smg-ge.ch](mailto:d.carrillo@smg-ge.ch)

Conférences-lunch: Lt col Pierre-Henri HEIZMANN – [ph.heizmann@smg-ge.ch](mailto:ph.heizmann@smg-ge.ch) - 079 594 36 70

Section de tir: Maj EMG Florian MAURY (délégué) – [f.maury@smg-ge.ch](mailto:f.maury@smg-ge.ch)

Section AVIA: Lt Jibril RABET (délégué) – [j.rabet@smg-ge.ch](mailto:j.rabet@smg-ge.ch)

Porte drapeau: Mis à disposition par l'ASSgtm, section genevoise

Courrier: Société militaire de Genève, rue des Granges 5, 1204 Genève – CCP 12-188-7

Local: Rue des Granges 5, 1204 Genève - 022 310 39 45

[www.smg-ge.ch](http://www.smg-ge.ch)

Responsable médias: Maj Harley ANDEREGG – [h.anderegg@smg-ge.ch](mailto:h.anderegg@smg-ge.ch)

Gestion membres: Plt Nicolas GODEL – [n.godel@smg-ge.ch](mailto:n.godel@smg-ge.ch)

## QUEL RÔLE POUR LA SMG ?

### Contribuer à l'engagement personnel dans la milice

Par le Lt col Roland BODMER

Extrait de l'article 2 des statuts de la Société militaire de Genève :

« En outre, la Société poursuit les buts suivants :

- travailler à la défense nationale du pays
- poursuivre l'instruction militaire des officiers hors du service
- entretenir l'esprit de corps et la camaraderie entre ses membres
- promouvoir l'image des officiers et l'esprit d'exemplarité. »

Avoir rejoint le comité de la SMG en 2019 (juste à temps pour la crise du Covid!) dans la fonction d'officier de liaison avec la SSO m'a permis de mieux appréhender tout le travail réalisé en coulisses par le comité, composé exclusivement de miliciens dans la plus pure tradition helvétique. Si certaines activités sont bien connues, comme par exemple les conférences-lunchs et les cérémonies, nombreuses sont les tâches effectuées dans l'ombre.

Outre l'organisation des activités précédemment mentionnées (trouver des intervenants, obtenir les autorisations, régler la logistique, diffuser l'information, etc.), le spectre des travaux est large : gestion des membres et des candidats-membres, maintenance et exploitation du local, suivi de la bibliothèque et des collections, mise sur pieds d'activités hors service, tenue à jour du site internet et publication des newsletters, traitement et suivi du courrier, rédaction et édition du bulletin, nombreuses représentations locales ou extra-cantoniales, participation aux travaux et aux sessions de la SSO (plus bien d'autres tâches qu'il serait trop laborieux d'énumérer ici), avec une mention toute particulière pour l'énorme travail réalisé par le trésorier, tâche des plus ingrates mais ô combien importante et décisive pour le fonctionnement de notre société, le tout sous le pilotage du Président élu pour deux ans, avec statutairement une reconduction possible pour une nouvelle et ultime période de deux ans.

Depuis sa fondation par le général DUFOR, la SMG a su traverser les siècles, en connaissant des périodes plus ou moins fastes, en s'adaptant plus ou moins rapidement aux réalités du moment. A l'avant-veille de fêter son 200<sup>e</sup> anniversaire en 2025, quel rôle la SMG doit-elle ou devra-t-elle tenir dans l'environnement actuel ?

Un paramètre important doit ici déjà être relevé, qui impactera directement non seulement la SMG mais aussi la plupart des sociétés militaires, à savoir la réduction de l'effectif de notre armée, qui est passé en quelques décennies d'environ 700'000 militaires à un effectif théorique de 100'000 militaires. Le nombre d'officiers a globalement décliné dans la même proportion, permettant de projeter à moyen terme une baisse drastique du nombre des membres de la SMG.

« Travailler à la défense nationale du pays »

Extrait de l'art. 2 des statuts de la SMG intitulé « But social »

La SMG ne peut être apolitique !

Bien qu'elle doive constamment veiller à ne pas devenir un relais partisan de l'un ou l'autre parti politique et continuer à accueillir en son sein tous les officiers désirant œuvrer hors service pour la sécurité militaire du pays, **il incombe à la SMG - en son nom ou le cas échéant dans le cadre de l'Union des sociétés militaires de Genève (USMG) - de participer et se positionner dans le débat politique sur les aspects militaires de la politique de sécurité, au plus proche de ses convictions pour la sauvegarde et le renforcement de la sécurité nationale au profit des citoyens, des habitants et des intérêts de la Suisse.** L'engagement actif de la SMG lors des récents scrutins pour le maintien de l'obligation de servir et l'acquisition de nouveaux avions de combat illustre le rôle attendu de la SMG dans le débat public.

En sa qualité d'association de droit civil ne dépendant aucunement du DDPS, la SMG dispose d'une liberté de pensée qui lui permet de défendre des idées et des orientations qui peuvent diverger des positions officielles de la Confédération et de l'armée. Cette précieuse liberté de pensée, exclusivement au service du maintien ou du développement d'une politique de sécurité adéquate, constitue un atout démocratique certain et ne contrevient nullement au devoir de loyauté qui s'impose à chaque membre de la SMG lors de l'accomplissement de sa mission dans sa fonction militaire.

« Poursuivre l'instruction militaire des officiers hors du service »

Extrait de l'art. 2 des statuts de la SMG intitulé « But social »

Les choix tant politiques que militaires faits ces dernières décennies et leurs effets sur notre armée, notamment la réduction des durées de service (y.c. d'avancement) et l'effort principal mis sur les services d'appuis aux autorités civiles dans une logique d'encasement des « fameux dividendes de paix » tant vantés dans la période ayant suivi la dissolution du Pacte de Varsovie, ont certes permis de développer de nouvelles compétences et de nouvelles spécialisations, mais ont aussi eu comme conséquence chez beaucoup de jeunes officiers une érosion, voire la perte, de certains savoir-faire militaires génériques.

Si les sociétés militaires à elles seules ne peuvent pas combler ces lacunes des cursus d'instruction, elles peuvent néanmoins contribuer à compléter l'instruction des officiers de toutes armes, que ce soit sur le plan technique (tir, vie en campagne, travaux sur

l'eau, premiers secours au combat, etc.) ou tactique (visite de corps de troupe permettant de mieux comprendre les capacités et les interactions, wargames, etc.), voir opératif ou stratégique (conférences, séminaires, etc.).

Pour exploiter au mieux les importantes compétences existantes au sein des différentes sociétés militaires et pour maintenir une certaine efficacité (ratio effort/rendement) au vu de la réduction projetée du nombre de membres chez l'ensemble des sociétés, une mutualisation de ces activités entre les différentes sociétés semble être la voie la plus à même de maintenir une offre de formation hors service intéressante.

Au niveau local, il est réjouissant de constater que ces dernières années des rapprochements ont été réalisés, comme par exemple en mutualisant le groupe de marche et les entraînements de tir de combat entre l'Association suisse des sous-officiers/section Genève (ASSO GE) et la SMG. De même et sans être exhaustif, la participation de membres de l'Association suisse des sergents-majors/section Genève (ASSgtm-GE) et l'ouverture de certaines de leurs activités aux membres de la SMG méritent également d'être relevées, tout comme l'émergence de la jeune et dynamique Association militaire de l'Université de Genève (AMUNIGE), qui permet enfin de marquer la présence militaire dans un environnement longtemps perçu comme hostile à l'armée et qui organise de nombreuses actions, souvent accessibles aux membres de la SMG.

Entretenir l'esprit de corps et la camaraderie entre ses membres  
Extrait de l'art. 2 des statuts de la SMG intitulé « But social »

La réduction du nombre de citoyens faisant service, tout particulièrement à Genève, rend encore plus important la nécessité de serrer les rangs pour défendre et promouvoir l'importance du rôle de l'armée pour la sécurité, et par extension pour la stabilité et la prospérité, du pays, car cette importance semble être de plus en plus méconnue, voire dénigrée.

La mutualisation précédemment évoquée des activités entre les sociétés contribue aussi à resserrer les liens entre les différents acteurs militaires genevois, toutes fonctions et tous grades confondus, avec pour objectif de maintenir une « masse critique » propre à assurer une présence et une certaine visibilité de l'armée auprès de la population genevoise.

Au sein de la SMG, l'entretien de l'esprit de corps et de la camaraderie implique de réussir le mélange des générations, et donc l'intégration des nouveaux membres souvent jeunes.

Obtenir l'adhésion des jeunes officiers, puis leur participation, que ce soit simplement lors des activités ou par un engagement accru au sein du comité, constitue un enjeu critique pour l'avenir de la SMG. Or, le référentiel militaire d'un colonel ayant beaucoup servi sous le modèle Armée 61 et celui d'un jeune lieutenant fraîchement breveté issu du DEVA est considérablement différent, et c'est normal! Les évolutions sociétales sont rapides, et ces jeunes

officiers fonctionnent selon des valeurs et des codes que les plus anciens peinent à comprendre.

Les modes de communication ont tout particulièrement été révolutionnés par l'avènement des plateformes numériques et réseaux dit « sociaux ». Il ne s'agit ici nullement de juger, mais de constater, en appliquant la méthode de l'EDC connue de la plupart des lecteurs :

Enoncé

- Les jeunes officiers communiquent essentiellement sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux.
- L'utilisation des plateformes numériques et des réseaux sociaux par la SMG est peu développée.

Déduction

- La pénétration de la communication de la SMG auprès des jeunes membres est faible.
- La probabilité est élevée que l'information ne parvienne pas aux jeunes membres, y compris les annonces d'activités.
- La participation à des activités de la SMG n'est pas valorisée par une diffusion sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux, avec une probable perte d'attractivité.
- L'intégration des jeunes membres et leur participation aux activités de la SMG peuvent en pâtir.

Conséquence

- **La puissance de communication de la SMG sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux doit être drastiquement augmentée pour une meilleure intégration des jeunes membres.**

Cet EDC plaide pour que le développement et l'exploitation des plateformes numériques et des réseaux sociaux de la SMG soient confiés à de jeunes membres, dans le cadre du comité ou à titre de contributeurs.

L'opportunité est ici saisie pour rappeler l'invitation faite, notamment via le bulletin EclairaGE, à tous les membres qui le souhaitent de faire part de leur intérêt à rejoindre le comité ou à participer en qualité de contributeur aux travaux du comité: pour ce faire il n'est aucunement requis d'être un vétéran, et les manifestations d'intérêt de nos jeunes officiers sont les bienvenues!

Promouvoir l'image des officiers et l'esprit d'exemplarité.

Extrait de l'art. 2 des statuts de la SMG intitulé « But social »

Etre devenu officier implique d'avoir accepté de faire plus que le minimum requis par l'obligation de servir, une grande part de la

motivation provenant en principe de la volonté de servir au profit de la collectivité.

C'est cette même volonté de servir la collectivité qui doit être le moteur d'un engagement accru au sein de la SMG, et tout particulièrement avec son comité: **si un sain réseautage peut constituer une plus-value bienvenue de la qualité de membre de la SMG, les desseins de promotion personnelle n'y ont pas leur place.**

L'exemplarité recherchée s'exprime aussi dans la diligence démontrée par chaque membre pour le paiement des cotisations, évitant de fastidieuses et coûteuses relances par le trésorier dont le temps est tout aussi précieux que celui de chacun d'entre nous. De même, lors des différentes cérémonies, activités et représentations effectuées comme membre de la SMG, l'image des officiers dépend de considérations aussi simples que le respect de l'ordre de tenue et l'adoption d'un comportement respectueux du public et des orateurs...

Les travaux du 200<sup>e</sup> anniversaire de la création de la SMG constitueront sans nul doute une excellente opportunité de réfléchir sur la direction que doit prendre notre honorable et belle société, en gardant toujours une vision sur le prochain compartiment de terrain et en assurant l'exploration opérative, voire stratégique, bien au-delà!

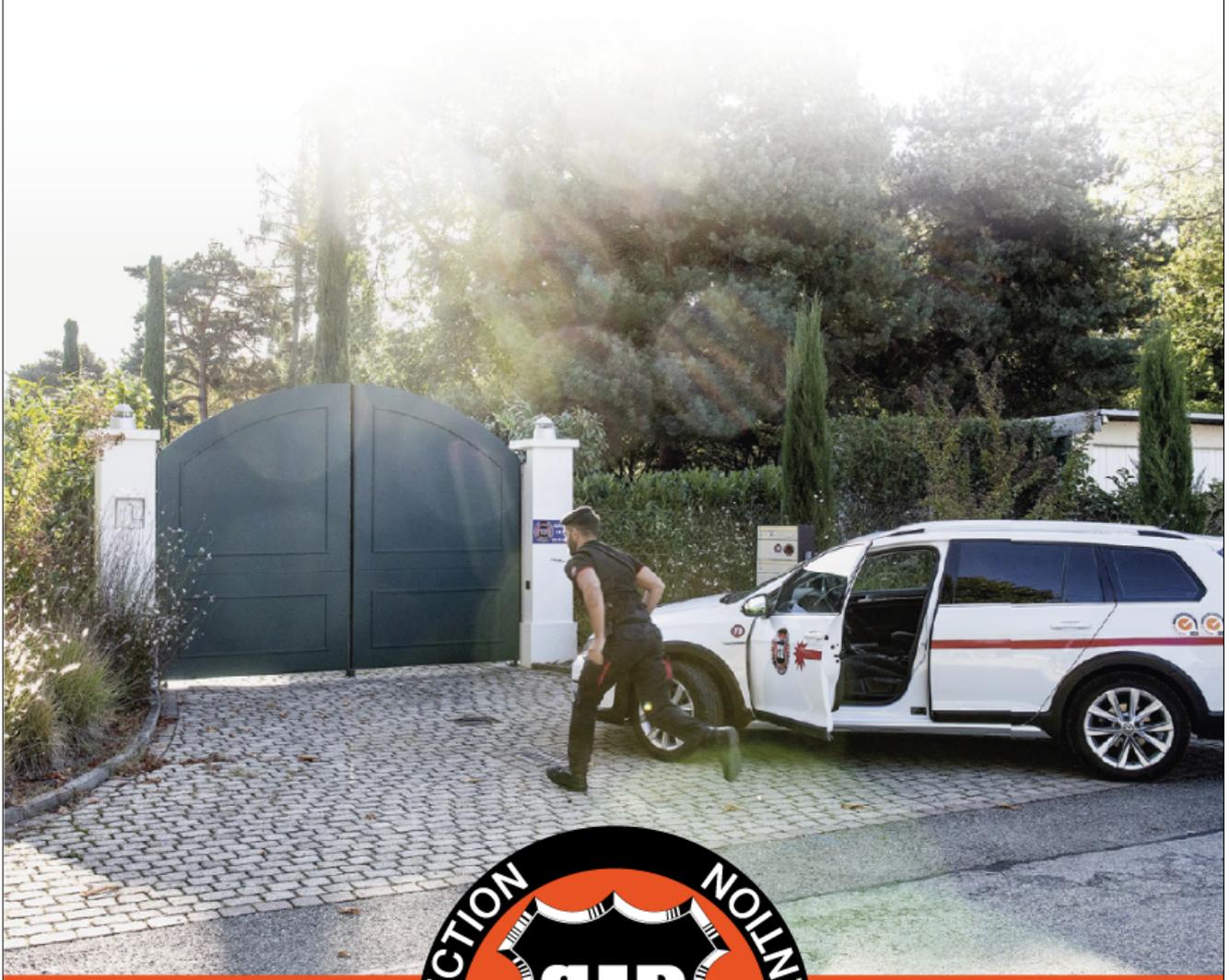
Au moment de quitter le comité, je remercie les camarades qui accomplissent leur travail dans la discrétion avec dévouement et persévérance. Je salue également notre Président, le col EMG MASTOGIACOMO, pour son méritoire investissement dans sa fonction et sa ferme volonté de faire évoluer la SMG pour la préparer à faire face aux futurs défis inhérents au rôle qu'elle devra continuer de tenir au profit de l'intérêt commun de la sécurité de Genève et de la Suisse.

**Lt col Roland BODMER**

Responsable sortant des activités hors service

## SERVICE D'INTERVENTION RAPIDE SA

PLUS DE 40 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA SÉCURITÉ PRIVÉE  
AU SERVICE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES



**SIR SA**  
022 3 644 644  
[www.sirsa.ch](http://www.sirsa.ch)

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 22 OCTOBRE 2023

---

En vue des élections fédérales au Conseil des États et au Conseil national, le Comité de la Société Militaire de Genève informe les membres que les officiers cités ci-dessous se sont portés candidats:

### Sont candidats au Conseil national:

- Col Philippe MOREL
- Lt col Jean-Marc GUINCHARD
- Maj Charles PONCET
- Cap Alain MISEREZ
- Lt Aurélien BORGEAUD

# KYOS

Nous aspirons à rendre  
l'informatique la plus simple,  
la plus adaptée et la plus  
sécurisée possible.

**Kyos Genève**

Ch. Frank-Thomas 32  
1208 Genève  
Suisse

T. +41 22 566 76 30

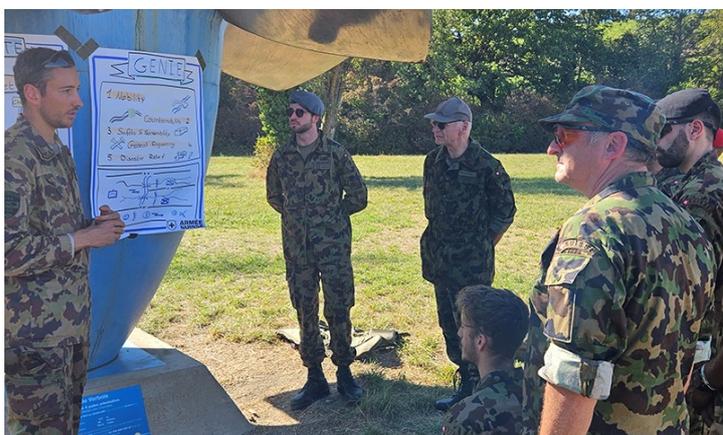
[www.kyos.ch](http://www.kyos.ch)

## BIENVENUE À BORD !

Sous les regards interrogatifs des baigneurs se prélassant le long du sentier des Saules en ce bel après-midi du samedi 02 septembre 2023, la délégation uniformée composée de membres de la SMG et de sociétés militaires partenaires est orientée sur les différentes caractéristiques du Rhône et, après un bref briefing de sécurité, enfile les gilets de sauvetage avant d'embarquer sur une nacelle de traversée<sup>1</sup> pour une activité hors service assez particulière organisée par la section genevoise de la Société des pontonniers<sup>2</sup> : une initiation à la navigation fluviale militaire sur le Rhône avec présentation des activités de nos troupes du génie.



Suivant les instructions précises du maj HAGEMANN et du cap INEICHEN, les premiers participants se familiarisent avec la technique permettant de ramer debout avec la longue rame en bois attachée à tribord avant avec un simple anneau de corde. Le pilotage de la nacelle est assuré par le barreur, qui manipule la deuxième rame fixée sur babord arrière. Les eaux transparentes du Rhône se mélangent bientôt avec celles qui le sont beaucoup moins de l'Arve, pour former un long fleuve tranquille d'un beau vert militaire.



Notre fleuve est d'ailleurs tellement tranquille que toute la fougue mise par nos rameurs ne suffit pas à rejoindre l'objectif dans le respect du plan horaire, et le moteur est appelé à la rescousse! En effet, la Société des pontonniers est une des rares organisations autorisées à naviguer au moteur sur le Rhône... donc en avant toute! Dépassant et répondant au salut de nombreux naufragés volontaires dérivants sur toutes sortes d'esquifs gonflables, le détachement militaire force jusqu'au barrage de Verbois pour y débarquer à proximité.



A l'ombre d'une turbine érigée en monument, le maj HAGEMANN explique les prescriptions militaires qui s'appliquent pour tous les travaux à proximité d'un plan d'eau dès que celui-ci dépasse 40cm de profondeur, dont notamment la présence sur site d'un préposé à la sécurité spécialement formé<sup>3</sup>. Le maj HAGEMANN présente ensuite le large spectre, souvent méconnu, des missions du génie<sup>4</sup>, parmi lesquelles l'installation et l'exploitation des ponts militaires n'est pas des moins exigeantes!



Il est maintenant temps de rembarquer. Le moteur est relancé et la nacelle remonte le Rhône, dont le courant et le débit ont entre-

temps augmenté. Le nombre de plaisanciers navigant ou dérivant sur le fleuve ayant également augmenté, le cap INEICHEN prend la posture de figure de proue de la fière embarcation et dirige le barreur par signes pour éviter les collisions. Bien que vraisemblablement surpris de croiser un bateau transportant des militaires un samedi après-midi, les usagers du Rhône croisés se montrent amicaux et les échanges de signes de salutations sont nombreux, quelques-uns tentant même de négocier un remorquage!



De retour au sentier des Saules maintenant bondé d'amateurs de baignades et de bronzage, il s'agit de déséquiper la nacelle, notamment en démontant et en hissant sur le quai le moteur de 120kg, pour pouvoir le ranger dans le local dont dispose la Société des pontonniers dans le bâtiment voisin<sup>1</sup>.



Que soient ici encore une fois remerciés le maj HAGEMANN et le cap INEICHEN pour l'organisation de cette intéressante activité hors service et le partage de leur belle passion, remerciements qui vont également aux participants pour leur énergie positive et les riches échanges, qui constituent un aspect important du plaisir de participer à nos diverses activités!

#### **Lt col Roland BODMER**

Responsable des activités hors service

Contact : [r.bodmer@smg-ge.ch](mailto:r.bodmer@smg-ge.ch)

<sup>1</sup> Nom donné aux embarcations militaires rigides utilisées par le génie.

<sup>2</sup> <https://www.pontonniers-geneve.ch/>

La Société des pontonniers propose aussi des cours prémilitaires et dispose d'une section de Jeunes pontonniers.

<sup>3</sup> Les prescriptions de sécurité ne s'appliquent pas uniquement aux activités de navigation, mais par exemple aussi aux passages de gué ou aux franchissements de cours d'eau avec des «paquetages OTAN».

<sup>4</sup> Maintien de la mobilité (des propres troupes), action de contre-mobilité (restriction de la mobilité de la partie adverse), protection technique (des propres troupes), travaux de génie génériques et aide en cas de catastrophe.



**SOCIÉTÉ MILITAIRE  
DU CANTON DE GENÈVE**  
SECTION CANTONALE DE LA  
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROGRAMME

**Samedi 11 novembre 2023**  
17h00

Salle des Rois

Exercices de l'Arquebuse  
et de la Navigation

Rue du Stand 36 – Genève

**198** | ÈME

Les membres de la Société Militaire de Genève sont convoqués à la

## 198<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 11 novembre 2023 à 17h00

Salle des Rois des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation  
Rue du Stand 36 - Genève

Tenue de sortie pour tous les officiers incorporés et membres du comité  
Tenue civile ou de sortie pour les officiers libérés de leurs obligations militaires

### PROGRAMME

|             |  |
|-------------|--|
| <b>1700</b> | <p><b>Ouverture de l'Assemblée, annonce</b><br/>« Hymne national »</p> <hr/> <p><b>Accueil des nouveaux membres</b></p> <p>Message des Autorités de la République et canton de Genève :<br/><b>Madame Carole-Anne KAST</b><br/>Conseillère d'Etat chargée du Département des institutions et du numérique (DIN)</p> <hr/> <p>« Aux armes Genève »</p> <hr/> <p><b>Partie statutaire (Ordre du jour)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 novembre 2022 (publié dans le bulletin EclairaGE n° 3/2023)</li> <li>2. Rapports de l'exercice<br/>« J'avais un Camarade »</li> <li>3. Présentation des comptes</li> <li>4. Approbation des comptes et décharge au comité</li> <li>5. Élections statutaires (président, comité et vérificateurs aux comptes) *</li> <li>6. Modification statutaire (publiée dans le bulletin EclairaGE n° 3/2023)</li> <li>7. Divers, propositions individuelles *<br/>« Cè qu'é lainô »</li> </ol> |
| <b>1815</b> | <b>Pause</b>   |
| <b>1825</b> | Conférence par Monsieur le <b>Brigadier Hans-Jakob REICHEN</b><br>Chef d'état-major du commandement des Opérations   |
| <b>1900</b> | <b>Clôture de l'Assemblée, annonce</b><br>Vin d'honneur (généreusement offert par la République et canton de Genève)   |

\* Les propositions individuelles ainsi que les candidatures au comité doivent être transmises avant le **30 octobre 2023**, par écrit, à l'adresse **Société Militaire de Genève, 1200 Genève** ou par e-mail à [d.mastrogiacomo@smg-ge.ch](mailto:d.mastrogiacomo@smg-ge.ch)

Col EMG Denis  
**MASTROGIACOMO**  
Président

**SOCIETE MILITAIRE DU CANTON DE GENEVE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA 197<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE DU CANTON DE GENÈVE, DU SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022, À LA SALLE DES ROIS DES EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

Par le Lt col EMG Murat Julian ALDER, secrétaire

Le Col EMG Denis Mastrogiacomio, Président de la SMG, annonce à 1700 les porteurs d'uniformes à la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, cheffe du département des finances et des ressources humaines (DF).

Le Cantique suisse est chanté par l'Assemblée générale, accompagné par le Corps de musique de Landwehr.

Le Président ouvre l'Assemblée générale et salue nos invités, soit Madame Simone de Montmollin, Conseillère nationale, Monsieur Michel Matter, Conseiller national, Monsieur Jean-Luc Forni, Président du Grand Conseil, Madame Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat, Madame Anne Hiltpold, Conseillère administrative de la Ville de Carouge, le Major Nicolas Squillaci, Commandant d'arrondissement et chef du service des affaires militaires, le div Claude Meier, Officier général auprès des centres dédiés à la politique de paix et de sécurité à Genève, le br Yves Charrière, cdt rempli div ter 1, le col Nicolas Jobin, chef EM cant li ter GE, le col EMG Matthias Pfister, chef du CITS 76 et le maj Sébastien Marti, Président de la SNO.

Le Président salue également les anciens présidents de notre Société et les présidents et représentants d'autres sociétés amies présentes.

La parole est donnée à la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, qui fait l'éloge du système de milice, pilier de l'identité de notre pays, que ce soit au niveau de nos institutions politiques ou dans l'armée. La population suisse attend des garanties de sécurité, ce d'autant plus avec la guerre en Ukraine qui a généré de multiples bouleversements. L'armée suisse est prête à affronter tous types de menaces, que ce soit au sol, dans les airs ou dans le cyberspace. La résurgence d'un conflit militaire sur le continent européen a changé la perception de leur armée par les Suisses. Nous avons non seulement besoin des forces aériennes, mais aussi de l'infanterie, des chars et de l'artillerie. Selon un récent sondage, trois quarts des Suisses sont en faveur d'une armée entièrement équipée, une proportion jamais atteinte auparavant. Le Parlement fédéral veut augmenter le budget de l'armée en passant de 5 à 7,1 milliards de francs. Dans le monde instable dans lequel nous vivons, aucun pays n'est totalement à l'abri. Les vérités d'hier ne sont plus celles de la Suisse. Nous devons avoir une armée moderne, crédible et capable de remplir ses missions constitutionnelles.

La population genevoise s'est aussi réconciliée avec l'armée. Cette dernière est en mesure de répondre à nos besoins de sécurité. Nous sommes très loin du vote du 26 novembre 1989, date à laquelle le peuple genevois avait voté oui à l'abolition de l'armée suisse sur l'initiative du GSsA. En 2016, le peuple a décidé de maintenir les troupes dans notre canton en libérant les Vernets pour y construire du logement tout en édifiant de nouvelles infrastructures militaires dans notre canton : la caserne de Meyrin-Mategnin, qui peut accueillir 300 personnes (2 cp) à proximité de l'aéroport, le centre logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville et la place d'exercices d'Epeisses, dotée d'un centre de subsistance, d'une salle de sport, d'un auditoire, de salles de théorie et de cantonnements pour 80 personnes. Les Genevois sont également conscients de l'apport de l'armée dans les nombreuses missions qu'elle assume au service du canton, notamment pendant l'engagement «CORONA 20» (5'000 militaires sur l'ensemble du pays en appui aux hôpitaux civils), la rencontre Biden-Poutine en 2021 et la conférence de l'OMC en 2022. On citera aussi le soutien à la protection des ambassades et des gardes-frontière. L'armée est fidèle à sa devise «Combattre, protéger et aider».

Il est aujourd'hui question d'une extension de l'obligation de servir pour les femmes. Toutefois, l'égalité n'est pas encore atteinte dans d'autres domaines, notamment sur le monde du travail. Le peuple semble peu réticent à une telle extension, qui aurait peu de chances de passer en votation. En revanche, une alternative intéressante serait de rendre la journée d'information obligatoire pour les femmes, afin qu'elles soient mieux informées. En effet, les femmes ont leur place à tous les échelons de l'armée et leur engagement au côté des hommes serait indéniablement de nature à apporter une plus-value et un enrichissement. Mme Fontanet termine son allocution en remerciant la SMG de son accueil et en souhaitant à ses membres une très belle assemblée générale, qui l'a applaudit de façon chaleureuse et nourrie.

La parole est ensuite donnée au br Yves Charrière. En tant que cdt rempli div ter 1, il est le seul officier général de milice de toute la Romandie. Ingénieur ETS en génie électrique avec une orientation en génie nucléaire, il a été diplômé en 1989 par l'ancien Conseiller d'Etat Dominique Föllmi. Aujourd'hui, il exerce rarement sa profession au niveau technique et se déclare croyant mais pas pratiquant. Chef d'entreprise, c'est à l'armée qu'il a découvert sa méthode de management. Grenadier spécialiste en explosifs et lance-flammes, il a appris le goût de l'effort. Comme sous-officier, il a appris à être proche de la troupe, à tester le commandement,

la méthodologie de l'instruction, le devoir d'exemplarité et la conduite par objectifs (la fameuse règle des 3C, qui peut être appliquée à tous les échelons). Engagé en politique dans sa commune d'Aubonne, il en est le Syndic depuis 2021. Il rappelle à ce titre qu'il existe un Traité de combourgeoisie entre Aubonne et Genève, qui ont leurs couleurs héraldiques inversées.

À l'étranger, il est parfois difficile d'expliquer qu'un officier général soit également engagé en politique. Dans un conflit, on se trouve toutefois là où le devoir nous appelle. La neutralité qui a été imposée à la Suisse par les grandes puissances européennes à la fin du millénaire passé avait justement pour objectif d'éviter que l'une de ces dernières ne puisse s'emparer du château d'eau de l'Europe et du cœur des Alpes. Notre pays est fait d'équilibres linguistiques et confessionnels. Il joue un rôle actif, avec intelligence et honnêteté, dans le concert des nations. C'est par la volonté de son peuple qu'il a adhéré à l'ONU. Nous avons refusé d'adhérer à l'EEE et aujourd'hui encore, nos partenaires peinent parfois à accepter l'exception helvétique, nous l'avons bien ressenti lors de la crise des fonds en déshérence ou à l'occasion des pressions sur notre secret bancaire. Contrairement à ceux qui soutiennent que «La Suisse n'existe pas», nous voulons rester à la surface. Mais nous devons apprendre à naviguer et gérer les priorités maritimes afin de passer notre permis haute mer. Nous sommes un bon élève qui doit changer de classe et de système.

Dans une société de plus en plus individualiste, nous devons plus que jamais protéger l'esprit de la milice et encourager la prise de responsabilités dans l'armée, la politique et les associations. L'armée doit elle aussi évoluer dans un contexte social nouveau. Le temps des grandes réformes est révolu. L'armée doit évoluer et non pas réinventer la roue. Tout va plus vite et nous devons nous y adapter. Le système de milice reste de mise, mais la formation des cadres est essentielle et la méthodologie de l'instruction doit être renforcée.

La neutralité politique de la Suisse est aujourd'hui mise à mal. Historiquement, elle avait aussi pour objectif d'éviter le mercenariat des militaires suisses. La neutralité économique a toujours été exclue. La neutralité devient discutable en cas d'agression. La crise énergétique que nous traversons est la résultante de nos politiques successives et de la faiblesse de nos réseaux. Nos fleurons industriels ont quitté la Suisse, les circuits d'approvisionnement changent et nous avons perdu le savoir-faire. Dans le plan de législation vaudois, il y a une stratégie basée sur quatre scénarii : l'écologie, la mondialisation, une société autoritaire et la décroissance. Il aurait été préférable de définir un état final recherché et des lignes opératives. Il est incompréhensible que les autorités s'empêchent de faire preuve d'autorité. La surréglementation, l'obsession égalitaire et la numérisation compromettent la responsabilité individuelle, qui doit être mieux intégrée dans notre politique, et ce, dans tous les domaines. Les officiers doivent donc davantage s'investir dans notre société.

Pour terminer son propos, le br Charrière reprend le poème «La Venoge» avec les strophes suivantes :

Nous avons une bien jolie Patrie  
Des langues, des cultures, des sociétés et des traditions  
Un jour un politicien ne manquera pas de nous dire d'un air mesquin  
Permettez que je vous veuille du bien  
Le monde est un village global  
Dans lequel vous ne représentez presque rien et c'est bien normal  
Vos traditions sont insignifiantes, ne représentant plus grand-chose dans ce tourbillon général  
Alors calmes et déterminés, face à lui vous vous tiendrez  
Et saurez lui expliquer qu'ici, dans ce coin de Pays  
Le progrès nous acceptons s'il laisse sa place aux traditions  
Qu'à la Société militaire de Genève, c'est l'amitié qu'aujourd'hui nous célébrons  
Et que c'est à la Suisse, notre Patrie, pour laquelle nous nous engageons.  
Vive la République et canton de Genève, et vive la Suisse!

Le Président remercie les deux orateurs du jour. La fanfare joue «Aux armes Genève» et le président ouvre la partie statutaire. Il excuse les personnes dont l'absence a été annoncée. La présence de 77 membres a été enregistrée.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2021 publié dans le Bulletin EclairaGE n° 3/2022**

Mis aux voix, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, par acclamations.

## **2. Rapport de l'exercice 2021-2022**

Le Président donne lecture du rapport du Comité pour l'exercice 2021-2022.

Le Comité a mené plusieurs séances de retour d'expérience dans les différentes cellules afin de déterminer les axes d'amélioration potentiels pour offrir aux membres une palette variée de prestations. Il a travaillé sur un plan d'action jusqu'en 2025 qui sera communiqué en détail lors d'un prochain bulletin EclairaGE.

Dans les grandes lignes, le Comité veut :

- améliorer le fonctionnement de la société en particulier du comité;
- garantir la pérennité financière de la société tant par une promotion plus active de la location de notre local, que par la création d'un groupe de travail spécifique pour la recherche de sponsors supplémentaires ou par l'appel aux dons pour des financements particuliers;

- diversifier l'offre des activités offertes aux membres pour augmenter l'attractivité et la participation également aux travers de plus de synergies avec d'autres sociétés patriotiques (un sondage sera envoyé pour déterminer plus précisément les attentes des membres);
- augmenter la visibilité de la société pour ses membres et le public en ciblant plus notre action sur les réseaux sociaux; en 2023, une plateforme réservée aux membres sera développée sur LinkedIn.

De plus, il sera mis sur pied un Comité d'organisation du Bicentenaire de la société en 2025. L'appel aux volontaires se fera prochainement.

Dans le domaine du recrutement, le Plt Nicolas Godel a mené un grand nombre d'actions pour recruter de nouveaux membres, en particulier au travers de la mise en place des «Afterwork militaires» avec l'AMUNIGE et l'ASSO GE, des conférences dans le domaine de la sécurité auxquelles il participe et de son large réseau et grâce aussi à l'étroite collaboration avec le Service des affaires militaires qui participe aux cérémonies de promotion dans les différentes FOAP et EO. Cet effort paye. Nous avons reçu et accepté 28 candidatures comme nouveaux membres. Une partie d'entre eux est présente ce soir et nous les accueillerons formellement à la suite de la partie statutaire. Le Président remercie chaleureusement le Plt Godel pour son travail inlassable, ainsi que Monsieur Jérôme Felley, directeur de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, ainsi que le Major Nicolas Squillaci, commandant d'arrondissement, pour leur précieuse collaboration.

Un travail de fond a été fourni par notre teneur de contrôle et secrétaire, le Lt col EMG Murat Julian Alder, en collaboration avec notre trésorier, le Lt col Philippe Künzi. Notre outil informatique pour la mise à jour et la gestion de la base de données des membres nous permet maintenant de cibler précisément les communications internes. De nombreuses adresses obsolètes ont été mises à jour, et, conformément à nos statuts, les membres ne payant plus leur cotisation sans raison valable depuis 3 ans ont été exclus après plusieurs relances. À ce jour, en prenant en compte les démissions et les décès, la société comprend 664 membres.

La reprise l'automne dernier des conférences-déjeuner post crise sanitaire n'aura pas connu le résultat escompté en termes de participation. La nouvelle lettre d'information comprenant nombre de communications en lieu et place de l'information spécifique dédiée aux conférences aura mis un certain temps avant d'entrer dans les mœurs de l'ensemble de nos membres. Finalement ce seront 7 conférences au local et une visite extra-muros qui auront été organisées. Il y a lieu de remercier ici le Lt col Pierre-Henri Heizmann, ainsi que le Major Diego Carrillo tous deux vice-présidents, respectivement organisateur et webmaster, pour la tenue de ce programme attractif.

L'article 1<sup>er</sup> des Statuts de notre Société indique qu'un des buts de la SMG est de «poursuivre l'instruction militaire des officiers hors service». Le nouveau dicastère "activités hors service" a été créé au sein du comité en 2021 pour rester conforme à la volonté du fondateur. Ce dicastère a mené plusieurs activités en 2022.

Dans le cadre du partenariat avec le Swiss Gun Center (SGC), la SMG peut bénéficier de la grande salle de combat pour y effectuer ses séances de tirs de combat au pistolet. En raison de la situation pandémique encore présente début 2022, la première séance de tir n'a pu être planifiée que pour le 19 mai 2022. L'expérience des sessions précédentes ayant permis de constater que le nombre maximum de participants possible n'était jamais atteint, la participation aux tirs SMG au SGC a été ouverte aux membres de l'ASSO GE porteurs de pistolet dans leur fonction militaire. La session au SGC du 19 mai 2022 a ainsi réuni 10 tireurs. Pour cette édition, l'encadrement assuré par le Lt col Roland Bodemer, renforcé par M. Gilles FORSTER, moniteur SMTP et responsable des tirs auprès de l'ASSO GE. Seule la munition était à la charge des participants. Le partenariat avec le SGC ayant été renouvelé, une nouvelle session de tir aura lieu le 7 décembre 2022.

L'ASSO GE, sous la conduite de M. Gilles Forster, a initié une série de sessions de tir de combat sur la place de tir militaire des Raclerets à Chancy. Ces tirs, annoncés et validés par la section «Tir et activités hors service» (SAT) du Commandement de l'instruction, s'effectuent en uniforme avec des équipements et des armes d'ordonnance. Dans le cadre des synergies qui s'instaurent entre la SMG et l'ASSO GE, la participation à ces tirs est ouverte aux membres de la SMG, que ce soit au pistolet ou au fusil (si déjà formé). Bien que la SMG ait souvent diffusé l'information de la tenue de ces cours via la Newsletter, la participation de membres de la SMG à ces tirs aux Raclerets reste très faible.

Un groupe de marche conjoint ASSO GE - SMG s'est constitué, proposant durant le premier semestre 2022, 27 opportunités d'entraînement aux candidats à la 104<sup>e</sup> Marche internationale des 4 jours de Nimègue, pour leur permettre de répondre aux conditions de participation dans la catégorie militaire. Quatre membres de la SMG se sont rendus à Nimègue dans le cadre du bataillon de marche de l'Armée suisse, tous parvenant à finir la marche qui s'est tenue du 20 au 22 juillet 2022, soit d'une durée écourtée à trois jours pour cause de canicule. Un nouveau cycle d'entraînement débutera en janvier 2023 pour les candidats à 105<sup>e</sup> édition.

Bien qu'initialement prévue pour 2021 et annoncé pour 2022, le module d'instruction «combattre avec ou contre des blindés» n'a pas pu être réalisé. Cette thématique revêtant une nouvelle signification dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'intention de proposer ce module d'instruction subsiste sans qu'il soit actuellement possible de proposer un calendrier. Un grand merci au Lt col Roland Bodmer pour l'énorme travail effectué cette année, permettant ainsi à la SMG d'offrir la possibilité à ses

membres de poursuivre l'instruction militaire des officiers hors service.

Dans l'exercice écoulé, la cellule communication a consolidé la version numérique du Bulletin EclairaGE et maintenu une position d'attente sur les réseaux sociaux. EclairaGE a pris le tournant du numérique et prend ses marques sur ce nouveau moyen de diffusion. Le journal est paru 4 fois au cours de l'exercice et le pari qui avait été pris au niveau financier est tenu, car les parutions présentent une diminution des coûts de près de 50%. On rappelle que pour la SMG, cette mutation était essentielle. La version papier, outre les frais d'impression, coûtait 700 envois postaux par numéro et pesait lourdement sur le budget annuel. La cellule comm s'est réunie à deux reprises, notamment pour évaluer notre positionnement sur les réseaux sociaux et appréhender les difficultés inhérentes à ces moyens modernes et volatiles d'informations. L'équilibre entre trop d'information pendant des phases plus ou moins actives, et l'absence totale de diffusion, est difficile à trouver. En outre, grâce au travail continu de la cellule commandement, qui tient à jour la base de données des membres, la diffusion et le taux de pénétration des communications mensuelles – à savoir leur taux de lecture effectif par les destinataires – devraient être encore améliorés. Un grand merci au cap Julien Blanc et son équipe, le maj Harley Anderegg et l'of spéc Catalina Roth pour leur engagement.

Enfin, nous avons pu reconduire nos différents partenariats qui nous permettent de financer tant le bulletin que d'autres manifestations. Le Président remercie ces entreprises pour leur fidèle et précieux soutien à notre société.

Le concept de réfection de notre local avait été ralenti durant la crise sanitaire et le projet réadapté. Fin 2021, nous avons reçu la confirmation d'un engagement financier d'un mécène.

En 2022, ce projet a été proposé également à un autre mécène, hélas sans succès. Nous avons donc repris langue avec le mécène principal qui a été d'accord d'analyser une demande de compléments. Suite à cette discussion, le projet a été une nouvelle fois adapté et réactualisé financièrement en raison de l'inflation et la demande complémentaire sera adressée prochainement. Nous espérons une réponse positive afin de pouvoir lancer le processus des travaux courant 2023-2024. Le Président rappelle que le local peut être loué par nos membres pour des événements privés. Il faut profiter de ce joyau en Vieille Ville.

Les 4'958 ouvrages de notre bibliothèque, véritables trésors historiques pour certains, sont classés et étiquetés. Ils sont disponibles pour emprunt. Il suffit d'aller sur notre site web dans la section « Membres » et de s'annoncer au bibliothécaire.

Un grand merci au plt David Obrist et à l'of spéc Raphaël Pauli pour le travail de fond afin de garantir la disponibilité de la bibliothèque et du local, ainsi qu'au cap Julien Blanc pour le suivi du dossier de rénovation du local.

Les activités de la section de tir ont retrouvé un rythme normal depuis le mois d'avril et la section a organisé 7 séances de tir au stand de Bernex avec une légère baisse de fréquentation par rapport à 2021 qui a été paradoxalement une année record. Les dates des sessions 2023 seront annoncées par la Newsletter début 2023. Un rappel sera intégré ensuite à chaque parution de celle-ci.

Le Comité de la section de tir est toujours à la recherche de personnes désirant s'engager comme moniteurs de tir ou comme secrétaires lors de sessions d'entraînements. En cas d'intérêt, il suffit de contacter directement le maj EMG Florian Maury. Qu'il soit remercié, de même que le Comité de la section de tir, pour l'organisation de cette partie importante des activités de notre société.

Les activités de la section AVIA ont été relativement limitées cette année en raison du manque de manifestations organisées par la société à l'échelon national. Le représentant AVIA au comité, le Lt Jibril Rabet a participé à l'Assemblée générale nationale ainsi qu'à la préparation de la conférence sur le F-35 de mars dernier. Qu'il soit remercié de son engagement.

### 3. Présentation des comptes

Le Lt col Philippe Künzi, trésorier, présente pour la 10<sup>e</sup> fois les comptes de l'exercice écoulé.

Au 30 septembre 2022, le total des produits s'élève à 54'680.50 francs. 89% des entrées sont constituées des cotisations des membres. Les dons sont inférieurs à ceux des exercices précédents, mais nous tenons néanmoins à remercier les donateurs pour leurs contributions.

Les frais du local correspondent à 40% de nos charges. Les cotisations représentent 20% des charges. Il s'agit principalement de la cotisation centrale à la SSO. Les charges du Bulletin correspondent à 13%. Elles sont trois fois moins élevées que par le passé grâce au passage à la version électronique. Les pertes sur cotisations sont plus élevées qu'espérées mais sont aussi les conséquences d'une tenue plus stricte des cotisations.

Le résultat de l'exercice présente ainsi un bénéfice de 974.83 francs.

Avec le bénéfice de cette année, notre capital s'élève à 19'399.13 francs.

Le Président remercie notre trésorier et donne la parole à nos deux vérificateurs aux comptes, le maj Edouard de Moura Presa et le Lt col Roland Stämpfli. Ces derniers recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes 2021-2022 et de donner décharge au Comité.

Mis aux voix par le Président, les comptes 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité, par acclamations, avec remerciements au trésorier et aux vérificateurs aux comptes.

La partie consacrée à la rétrospective 2021-2022 étant terminée, le Président donne les noms des membres décédés. L'assemblée se lève, observe une minute de silence et chante l'avais un Camarade en l'honneur de feu le Lt col Jean Naef, feu le maj Jean-Louis Delachaux, feu le capitaine Karl Wartmann, feu le plt René Bersier et feu le plt Michel CAGNEUX. Qu'il reposent en paix.

#### 4. Élections statutaires (Comité et vérificateurs aux comptes)

Le Président appelle devant les rangs et présente le Lt Axel Gubler est étudiant en droit et officier d'artillerie. Il est par ailleurs conseiller municipal PLR à Carouge. Il est candidat à l'élection au Comité pour succéder en qualité de secrétaire au Lt col EMG Murat Alder. Ce dernier se consacrera à la formation continue des membres.

Le Comité proposé pour l'exercice 2022-2023, légèrement remanié, se présente comme suit, avec l'arrivée de deux nouveaux membres :

Lt col HEIZMANN Pierre-Henri Vice-président (activités)  
 Maj CARRILLO Diego Vice-président (commandement)  
 Lt col EMG ALDER Murat Julian Responsable formation continue  
 Lt col EMG SCHNEITER David Responsable cérémonies  
 Lt col BODMER Roland Activités hors service  
 Lt col KÜNZI Philippe Trésorier  
 Maj ANDEREGG Harley Médias  
 Cap BLANC Julien Communication  
 Plt GODEL Nicolas Recrutement  
 Lt GUBLER Axel Secrétaire (nouveau)  
 Lt OBRIST David Bibliothèque  
 Of spéc PAULI Raphaël Patrimoine

Les membres du Comité 2022-2023 sont élus par acclamations.

Sont par ailleurs membres de plein droit du Comité selon nos Statuts les personnes suivantes :

Of spéc ROTH Catalina Rédactrice en chef du bulletin  
 Maj EMG MAURY Florian Représentant sct tir  
 Lt RABET Jibril Représentant AVIA

Le maj Edouard de Moura Presa et le cap Roland Stämpfli sont réélus vérificateurs aux comptes par acclamations.

#### 5. Budget et fixation des cotisations 2022-2023

Le Lt col Philippe Künzi présente le budget et les cotisations (inchangées) pour l'exercice 2022-2023.

Mis aux voix par le Président, le budget et les cotisations 2022-2023 sont votées à l'unanimité par acclamations.

#### 6. Société suisse des officiers (SSO)

Le Président excuse le col Dominik Knill, Président de la SSO et donne la parole au br Yves Charrière, membre du Comité de la SSO. Ce dernier ayant déjà officié en qualité d'orateur, il se bornera à rappeler que la SSO soutient la participation obligatoire des femmes à la journée d'information. À ce sujet le br Charrière donne l'exemple de sa propre fille, qui est devenue officier dans les forces aériennes. La SSO condamne par ailleurs l'agression militaire de l'Ukraine, tout en rappelant l'importance de la neutralité de la Suisse et de ses bons offices.

#### 7. Divers et propositions individuelles

Le maj Charles-Louis Notter, juge d'instruction militaire et futur auditeur, souhaite revenir sur la révision statutaire adoptée en 2019 concernant l'accès à la SMG pour les officiers qui n'ont pas effectué d'EO. À l'époque, il y était favorable, mais il estime que c'était nous avons fait fausse route. Il travaille tous les jours avec des sdt qui sont devenus cap, des sof qui sont devenus maj et il ne voit pas tellement de différences avec ceux qui sont à la SMG. Il ne voit pas non plus de différence avec les of spéc. Le contact entre of est aussi à l'origine des of spéc. Nous donnons un mauvais message à la population et nous décourageons les potentiels nouveaux membres. Ce n'est pas une demande de vote, mais qu'un débat se tienne à ce propos. Il se tient à la disposition du Comité pour revoir les statuts lors d'une future AG ordinaire ou extraordinaire. Le Prés remercie le Maj Notter et prend note de cette demande.

L'of spéc Jacques Hämmerli estime que nous devons saisir l'occasion du Bicentenaire de notre Société en 2025 pour élaborer une publication sous la forme d'un livre, notamment pour démontrer que le peuple genevois est souvent favorable à l'armée. Il donne l'exemple de l'initiative «Genève République de paix» qui avait été refusée en votation populaire en mars 2000. Il déplore par ailleurs la disparition des troupes cantonales et propose de les évoquer dans ce futur ouvrage.

Le Président donne la parole au Cap Gabriel Hagemann, Président de la Cérémonie de Mon-Repos, qui donne les indications d'usage pour la cérémonie qui se tiendra le dimanche 13 novembre 2022. Il en est remercié par applaudissements de l'assemblée.

Le Président espère que la Cérémonie de la Restauration du 30 décembre 2022 pourra avoir lieu comme en 2019 sur le parvis de la Cathédrale Saint-Pierre avec la participation du Conseil d'Etat genevois, des Vieux-Grenadiers et de la section genevoise de la Société suisse des étudiants de Zofingue, qui est à l'origine de cette cérémonie.

Le Président signale à l'assemblée que le col EMG Alexandre Vautravers, ancien Président de la SMG, tiendra une conférence sur le thème «Guerre en Ukraine : état de la situation» le jeudi 24 novembre 2022 à 19h00 au GCSP.

Il rappelle en outre la tenue de la prochaine Cérémonie de la Restauration le 30 décembre 2022 à la Promenade de la Treille.

Le Président propos de soutenir une nouvelle fois, à titre facultatif et individuel, la fondation CANSEARCH, en rappelant que le cancer est la 1<sup>re</sup> cause de mortalité par maladie chez l'enfant, et que chaque année, environ 250 enfants sont diagnostiqués avec un cancer en Suisse ; près de la moitié d'entre eux ont moins de 4 ans. Moins de 2% des fonds dédiés à la recherche contre le cancer sont alloués aux cancers pédiatriques.

Sur invitation du Président, l'Assemblée générale chante la première strophe du Cé qu'è lainô pour clore la partie statutaire.

Enfin, le Président procède à l'accueil de 28 nouveaux membres, dont 18 sont présents, soit :

- Lt col Jean-David HIRSCHY
- Of spéc (maj) Lena EBENER
- Cap Nicolas REY
- Cap Hozan Zilan AVDAR
- Of spéc (cap) Tobias TONSON LA TOUR
- Plt Christophe SABEV
- Plt Sébastien VAN EVEN
- Lt André SILVA ALVES
- Lt Jonathan MAGNIN
- Lt Ludovic VON LEDERTEGER-FALKENEGG
- Lt Alan BLANCHET
- Lt Julien de PLANTA
- Lt Mihail STRUNILIN
- Lt Adrien KUSTER
- Lt Chiara HASLER
- Lt Maximilien VULLIÉTY

- Lt Julien SCHENKEL
- Lt António DUNDAS
- Lt Atsuya ZAITA
- Lt Eddy SCHNEIDER
- Lt Yorick ASENSIO
- Lt Alexandre CRIPPA
- Lt Matthieu MANCA
- Lt Lucien CAMUGLIA
- Lt Mathieu GRIMMEISSEN
- Lt Axel GUBLER
- Lt Leo CERUTTI
- Lt Anton DOURIS

Le Président leur remet l'insigne de notre société sous les applaudissements de l'assemblée.

Il remercie le Lt col EMG David Schneiter pour l'organisation de cette

197<sup>e</sup> Assemblée générale. Il remercie également l'Etat et la Ville de pour leur appui et les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation de leur accueil. Il salue le Président des EAN, Monsieur Christian Flury, présent ce jour.

La fin de l'AG est annoncée à 18h45 la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet.

Les participants sont ensuite conviés au traditionnel vin d'honneur offert par la République et Canton de Genève. Qu'elle en soit remerciée.

PFS

CONSEILS SA

ASSURANCES &  
ESTION DE PATRIMOINE

# Conseil en Assurances, Prévoyance professionnelle et planification à la retraite

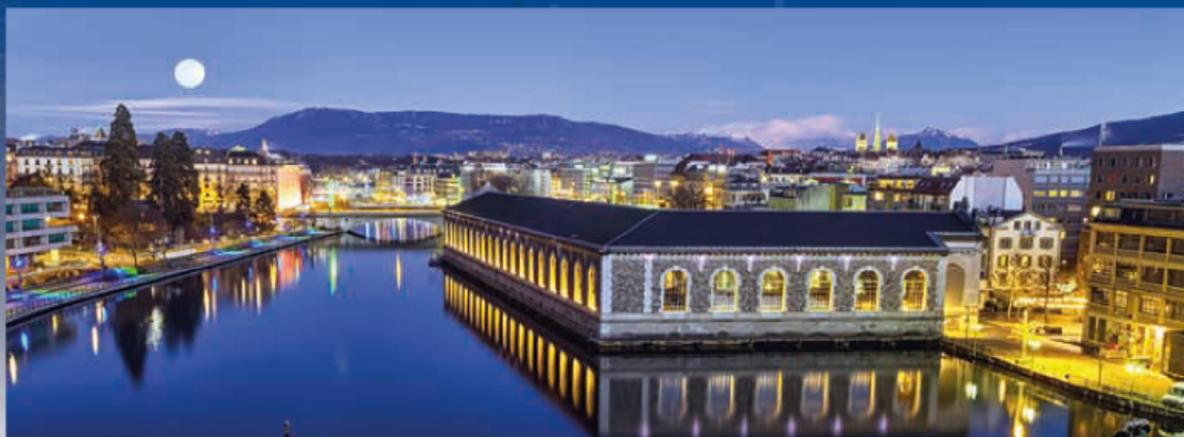
Votre contact :

**Philippe Schwarm**

T. 022 817 05 05

[contact@pfsconseils.ch](mailto:contact@pfsconseils.ch) | [www.pfsconseils.ch](http://www.pfsconseils.ch)

Rue de la Synagogue 41, 1204 Genève



# PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

## TITRE I – DÉSIGNATION, BUTS ET SECTIONS

### ARTICLE PREMIER – NOM, NATURE, SIÈGE ET DURÉE

La Société militaire du canton de Genève (ci-après désignée « SMG » ou « la Société ») est une section de la Société suisse des Officiers (SSO).

La SMG est organisée corporativement au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. A ce titre, elle répond seule de ses dettes, qui sont garanties uniquement par l'avoir social, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle des membres.

Son siège est à Genève et sa durée est illimitée.

### ARTICLE 2 – BUT SOCIAL

Les buts de l'association sont similaires à ceux poursuivis par la SSO.

En outre, la Société poursuit les buts suivants :

- travailler à la défense nationale du pays
- *poursuivre l'instruction militaire des officiers et leur mise à niveau permanente au service du Pays et de sa politique de sécurité (art militaire, histoire, géopolitique etc.)*
- entretenir l'esprit de corps et la camaraderie entre ses membres
- promouvoir l'image des officiers et l'esprit d'exemplarité

### ARTICLE 3 – MEMBRES

Peut être membre de la SMG, tout officier ayant accompli une école d'officiers, servant ou ayant servi dans l'Armée suisse.

Le comité statue sur les demandes d'admission et communique sa décision au candidat, sans être tenu de motiver celle-ci. À titre exceptionnel et en fonction des circonstances, notamment des états de services du candidat ou de son affectation, le Comité peut renoncer à l'exigence de l'alinéa précédent liée à l'accomplissement d'une école d'officier.

Les nouveaux membres sont reçus lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les membres sont tenus de s'acquitter du paiement des cotisations sociales décidées par l'assemblée. Le défaut de paiement sur deux exercices, après sommation, entraîne la perte de la qualité de membre, sans recours.

Un membre qui, par son comportement ou ses écrits, nuit gravement à la Société, à ses activités ou à sa réputation, après avoir été interpellé et entendu sur les faits reprochés, peut être exclu

par décision du Comité, lequel n'est toutefois pas tenu d'indiquer les motifs de l'exclusion.

Le membre exclu peut recourir contre la décision à l'assemblée générale, laquelle statue définitivement. Le recours est déposé par courrier recommandé auprès du comité.

Chaque membre est en droit de démissionner en tout temps, par lettre adressée au comité. La démission n'est toutefois effective que pour la fin d'un exercice social et la cotisation en cours reste due.

## ARTICLE 4 – SECTIONS

La Société peut rassembler des sections et des sous-sections. Ces sections ou sous-sections s'organisent librement par l'adoption de Statuts ou d'un Règlement intérieur, lesquels doivent être approuvés par le Comité.

## TITRE II – ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de la Société sont :

- l'assemblée générale (art. 5)
- le Comité (art. 6 à 12)
- les vérificateurs aux comptes (art. 13)

## ARTICLE 5 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est l'organe suprême de la Société.

Elle est convoquée par le Comité entre le 1<sup>e</sup> novembre et le 31 décembre de chaque année.

À la demande du Président ou de cinquante membres, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour s'occuper d'un ou plusieurs objets particuliers nécessitant un traitement urgent.

L'assemblée générale est notamment compétente pour :

- élire le Président et les membres du Comité
- élire les vérificateurs aux comptes
- approuver les rapports et les comptes de la Société
- donner décharge au Comité pour sa gestion
- prendre toutes décisions qui ne sont pas du ressort des autres organes - révoquer les organes sociaux en tout temps
- modifier les statuts

- fixer la cotisation annuelle

Les décisions de l'assemblée générale sont prises, par un vote à main levée, à la majorité absolue des membres présents.

Si la moitié des membres présents le sollicite, le vote aura lieu à bulletin secret.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Tous les membres de la société ont un égal droit de vote. Toutefois, si l'assemblée doit se prononcer sur l'exclusion d'un membre, celui-ci est privé de son droit de vote.

## ARTICLE 6 – COMITÉ

L'administration et la gestion de la Société sont confiées à un comité, composé du Président et de quatorze membres au plus.

Le Président est élu à la majorité absolue pour une durée de deux ans, il est rééligible une fois. S'il y a plus de deux candidats pour le poste, l'assemblée procède à un vote en deux tours.

Le président de la Section de tir et le délégué de l'AVIA sont membres du Comité de plein droit, avec voix consultative.

Les membres du Comité sont élus par l'assemblée générale à la majorité relative pour une période d'un an. Leur mandat est renouvelable.

Le Comité s'organise librement en vue de garantir une bonne gestion. Il doit compter au moins le Président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, un teneur de contrôle et un bibliothécaire.

En matière financière, la Société est valablement engagée par la signature collective du Président ou d'un vice-président et d'un autre membre du Comité.

Le rédacteur en chef du Bulletin peut participer aux séances du comité avec voix consultative.

## ARTICLE 7 – COMPÉTENCES DU COMITÉ

Le comité a notamment les attributions suivantes :

- administrer et exercer la haute direction de la Société au sens de l'art. 69 du Code civil
- tenir les livres conformément à l'art. 69a du Code civil
- nommer les délégués de la Société, notamment auprès de la SSO
- convoquer l'assemblée générale et en préparer l'ordre du jour

- organiser les activités de la Société et en particulier, approuver les Statuts ou Règlements intérieurs des sections ou sous-sections
- prononcer l'admission et l'exclusion des membres
- gérer le local, les biens et les archives de la Société
- prendre toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence d'un autre organe

## ARTICLE 8 – ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT

Le Président représente la Société lors des manifestations officielles ou patriotiques, ainsi qu'aux réunions de la SSO ou de ses commissions auxquelles sa présence est requise.

Le Président préside les assemblées et les séances du Comité.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par un vice-président ou un autre membre du comité qu'il désignera.

## ARTICLE 9 – ATTRIBUTIONS DU TRÉSORIER

Le trésorier est en charge des finances de la Société et tient la comptabilité. Il rédige le compte-rendu financier à l'attention de l'assemblée générale.

## ARTICLE 10 – ATTRIBUTIONS DU SECRÉTAIRE

Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux de la Société.

Il est chargé de la correspondance de la Société, du triage et de la distribution du courrier.

Le secrétaire pourvoit enfin à la conservation de toutes pièces et de tous documents importants relatifs à l'administration de la Société.

## ARTICLE 11 – ATTRIBUTIONS DU TENEUR DE CONTRÔLE

Le teneur de contrôle est chargé de la tenue et de la mise à jour du fichier des membres de la Société.

Il s'efforce, dans la mesure compatible avec la législation sur la protection des données, de tenir à disposition du Comité des données statistiques sur la Société et ses membres, notamment leur âge et leur catégorie socio-professionnelle.

## ARTICLE 12 – ATTRIBUTIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE

Le bibliothécaire est chargé de l'administration de la bibliothèque de la Société. Il tient notamment à jour le fichier des ouvrages dis-

ponibles, pourvoit à la gestion du service de prêt et acquiert les ouvrages qu'il estime intéressants pour les membres de la Société.

### **ARTICLE 13 - ATTRIBUTIONS DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

Les vérificateurs aux comptes sont élus à la majorité relative pour une période de deux ans. Ils sont rééligibles.

Les vérificateurs contrôlent la bonne tenue et l'exactitude des comptes de la Société. Ils font rapport à l'assemblée avec proposition d'approuver les comptes avec ou sans réserve, ou de les refuser.

## **TITRE III - FINANCES, COMPTES ET COTISATIONS**

### **ARTICLE 14 - FINANCES ET TENUE DES COMPTES**

La gestion des fonds de la Société est confiée au Comité.

Il sera porté chaque année au budget une somme affectée à l'entretien de la bibliothèque et en rapport avec l'état financier de la Société.

La comptabilité est tenue en partie double, comprend un bilan, un compte de résultat et les pièces justificatives. L'amortissement comptable des actifs doit correspondre aux moyens financiers de l'association, mais ne doit pas excéder la durée de vie des installations acquises ou renouvelées.

Les ressources de la Société proviennent des cotisations versées par les membres, ainsi que de diverses recettes telles que les dons ou legs, que le Comité est libre d'approuver ou de refuser.

L'exercice comptable débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

### **ARTICLE 15 - COTISATIONS**

Le montant de la cotisation annuelle, lequel comprend la contribution à la SSO, est fixé par l'assemblée générale.

La cotisation à vie est fixée à vingt fois la cotisation annuelle.

## **TITRE IV - PUBLICATIONS**

### **ARTICLE 16 - BULLETIN**

Le Bulletin de la SMG est le journal officiel de la Société. Les avis et convocations qui y paraissent sont valablement communiqués aux membres.

## **TITRE V - MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DISSOLUTION**

### **ARTICLE 17 - MODIFICATIONS DES STATUTS**

Les présents statuts ne peuvent être modifiés en assemblée générale que si les amendements proposés recueillent une majorité des 2/3 des membres présents.

### **ARTICLE 18 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ**

La dissolution de la Société ne peut être prononcée que par une assemblée générale réunissant au moins la moitié des membres.

La décision de dissolution n'est valable que si elle est prise à la majorité de 4/5<sup>e</sup> des membres présents.

*L'assemblée attribue l'excédent d'actifs à une autre organisation p*

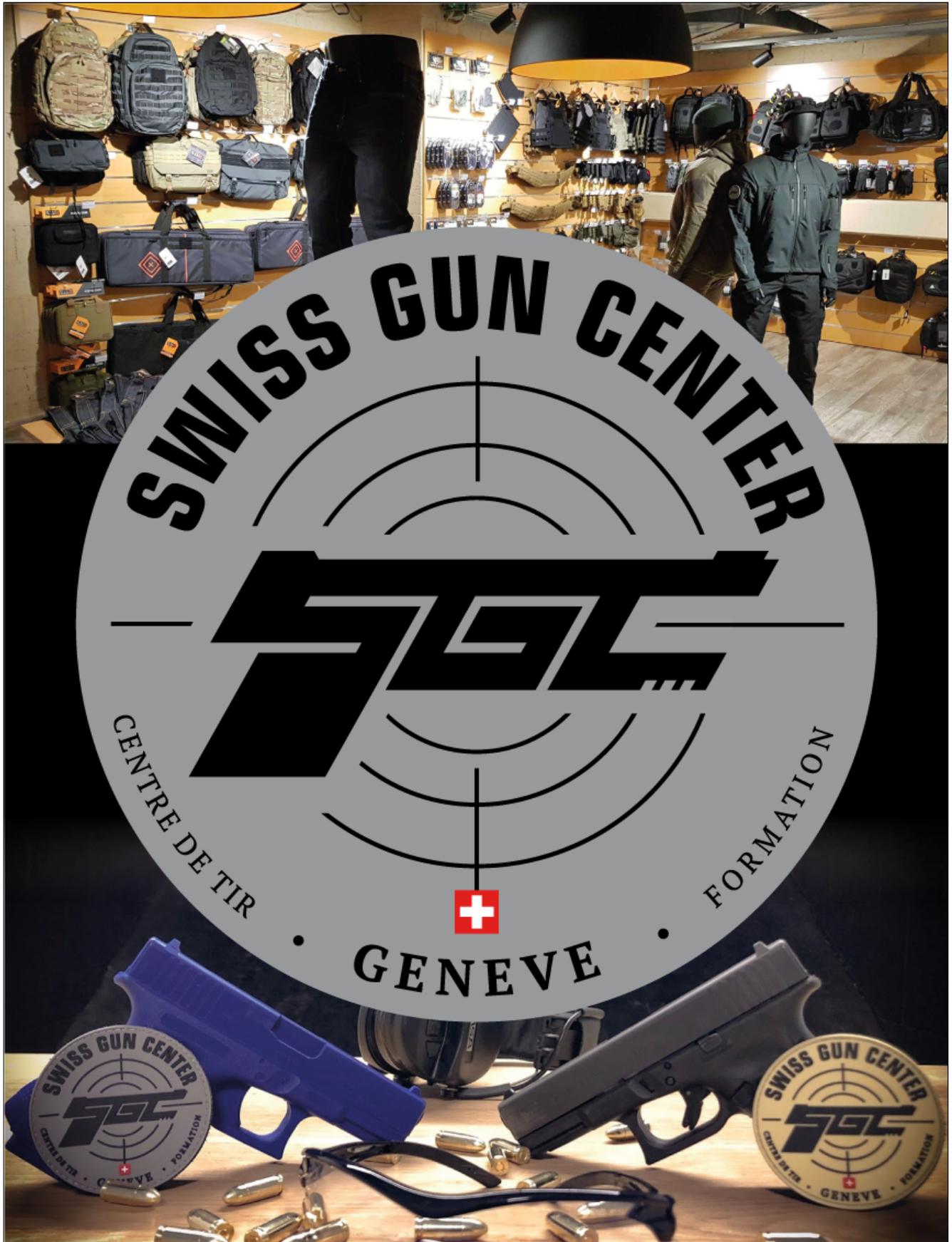
Si la majorité qualifiée des 4/5<sup>e</sup> des membres présents n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée générale, extraordinaire, sera convoquée dans un délai de deux mois et elle statuera à la majorité des membres présents.

## **TITRE VI - DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES**

### **ARTICLE 19**

Les présents statuts entrent en vigueur le 9 novembre 2019. Ils annulent et remplacent les statuts du 12 novembre 1988.

Lors de l'entrée en vigueur des présents statuts, les membres n'ayant pas accompli une école d'officiers au sens de l'art. 3 bénéficient d'un droit acquis d'appartenance.



## BILLET DU BIBLIOTHÉCAIRE

Chers camarades officiers,

J'aimerais cette fois-ci attirer votre attention sur la collection de fusils Vetterli que notre société expose dans son local. Mon intention ne va pas être de vous exposer les détails techniques de l'une de ces armes de collection, mais de replacer leurs conceptions dans un contexte militaire et historique.

Enfants de Frédéric Vetterli (1822-1882), génial armurier d'origine thurgovienne, cette famille nombreuse, de 15 types différents, étalée sur une vingtaine d'années est tout simplement extraordinaire. Jamais encore un fusil d'ordonnance n'a été aussi suivi et modifié d'un modèle à l'autre par son concepteur, jamais l'Armée fédérale n'a eu autant d'avance sur son temps quant à l'armement individuel du soldat. En effet, adopter le Vetterli a permis de définitivement tourner le dos aux armes à chargement par la bouche et plus progressivement aux armes à un coup pour adopter le fusil à répétition. Le premier adopté par l'armée est le modèle 1869. Avec une vingtaine d'années en avance sur ses voisins, la Suisse est devenue la première armée d'Europe à s'équiper de fusils à répétitions.

Le 20 juillet 1866, l'Assemblée fédérale avait décrété la nécessité d'adopter un fusil à répétitions pour les carabiniers et l'infanterie. En cela elle a confirmé la prévenance de la Commission d'essais des fusils qui avait pris, dès le mois de janvier de la même année, l'initiative de commencer les testes de fusils américains Henry puis Winchester. Dès le mois d'octobre 1866, la commission suggère l'achat immédiat de 8'000 fusils Winchester pour les carabiniers à convertir en calibre helvétique (10,5mm). Le mois suivant, le Conseil fédéral, convaincu, propose à l'Assemblée fédérale l'achat de 90 à 110'000 Winchester ! Malheureusement pour les collectionneurs actuels, aucune Winchester n'a été estampillé de la croix fédérale. En effet, renâclant à convertir leurs calibres, n'ayant pas une capacité de production suffisamment rapide, les entreprises américaines déclinent les offres de la Confédération. Cette dernière devra se contenter d'une poignée de 15'000 fusils Peabody à un coup le temps de laisser à l'industrie suisse le soin de construire elle-même le fusil à répétition tant attendu.

Suite à un concours lancé en parallèle aux industriels et armuriers suisses, le Conseil fédéral, après plusieurs courts essais, finit par accepter en novembre 1867 le projet de F. Vetterli. Son arme reprend le concept de Winchester avec un magasin tubulaire sous le canon pouvant accueillir 11 cartouches. En outre, plus solide, le fusil suisse n'a pas non-plus l'inconvénient de son concurrent US du long levier de chargement à actionner sous l'arme... car le soldat suisse tire aussi couché ! Le fusil Vetterli fut donc un animal hybride à mi-chemin entre le système Winchester et le système prussien Dreyse.

Mais pourquoi, me direz-vous, un tel empressement soudain de nos autorités à vouloir un fusil à répétition ? La réponse vient des observations et rapports rapportés par les officiers suisses qui ont pu observer, sur place, la guerre de Sécession. Considérée comme la première guerre industrielle, les batailles fratricides américaines ont démontré la nécessité d'une puissance de feu supérieure pour vaincre l'adversaire. Les Etats-majors, craignant jusqu'alors une surconsommation de munitions par les soldats si ces derniers avaient des fusils à répétition, prennent conscience de l'obsolescent prévisible des fusils à un coup qui composent l'écrasante majorité de leurs arsenaux. L'Allemagne en tire des conclusions tactiques pour son fusil Dreyse qui se révéleront décisives lors de la guerre austro-prussienne de 1866. Partiellement mobilisée pour couvrir les frontières orientales lors de ce court conflit européen, l'armée suisse constate la supériorité technique du fusil allemand.

Aussi, la nouvelle république du Mexique ainsi que l'Empire Ottoman achètent par milliers des fusils à répétition US. Ce dernier, lors du siège de Plevna en 1877 dans l'actuelle Roumanie, a d'ailleurs laissé sans voix toute les observateurs militaires européens lorsqu'en sous-effectifs, assiégés par les Russes dotés seulement de fusils à un coup, les soldats de la Sublime Porte ont fait perdre des milliers d'hommes supplémentaires au Tsar par le simple emploi à courte distance de fusils et carabines Henry et Winchester. A ce moment-là, la Suisse, prête, est le seul pays largement doté d'un fusil à répétition... et de fabrication domestique.

Si les données techniques de ces fusils Vetterli vous intéressent, la bibliothèque de la SMG possède la collection onéreuse d'ouvrages de référence sur l'armement helvétique de 1815 à 1990 éditée par Stocker-Schmid à Zürich. Livres de chevet des collectionneurs, ils traitent autant des armes individuelles que de corps et autant des armes à feu que des armes blanches, dont le célèbre volume «Griffwaffen».

### Plt Obrist David

Sources :

- BOSSON, Clément. Armes individuelles du soldat suisse, éd. Pierre-Marcel FAVRE, Lausanne, 1980
- MARTIN, Paul E. «L'Armée fédérale de 1815 à 1914, septième chapitre», in Histoire militaire de la Suisse, éd. Commissariat central des guerres, Berne, 1921

